



# PROJET PÉDAGOGIQUE

## **SÉJOURS HIVER**

Jur'Amusant 7/9 ans

du 24 au 26 février 2025



Jura Fun 9/10 ans

du 26 au 28 février 2025



Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

**\** 03.80.37.70.12



## **Sommaire**

#### I. Intentions de l'Organisateur

#### II. Objectifs Pédagogiques

#### III. Encadrement

- 1) Organisation du travail
- 2) Composition de l'équipe
- 3) Missions

#### IV. Spécificité du public

#### V. Mise en œuvre

- 1) Permettre le dépaysement (vie en collectivité, contexte géographique) en créant du lien entre les enfants du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD),
  - 2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie (organisation d'animations, vie quotidienne...),
  - 3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement,
  - 4) Favoriser la découverte d'activités sportives originales, adaptées à chaque tranche d'âge.

#### VI. Évaluation

Perspectives

#### **Annexes**

- 1) Charte des droits et devoirs du collectif
- 2) Trousseau du participant
- 3) Programme prévisionnel Jur'Amusant 7/9 ans
- 4) Programme prévisionnel Jura Fun 9/10 ans
- 5) Menu du séjour Jura Fun 9/10 ans





Agir pour notre territoire et un avenir durable

#### I. Intentions de l'Organisateur

Durant les vacances d'hiver 2025, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, située 12 rue Ampère à GENLIS, organise deux séjours accessoires pour les 7/9 et les 9/10 ans.

Ce projet marque la volonté de la Communauté de Communes d'offrir aux enfants du territoire un départ en vacances tout en assurant des conditions de sécurité maximales dans une ambiance conviviale.

Ainsi, il permet de :

- créer du lien entre les enfants du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- proposer un séjour accessible financièrement pour les familles.

#### II. Objectifs pédagogiques

Par cette action, l'équipe éducative souhaite prioritairement :

Permettre le dépaysement (vie en collectivité, contexte géographique) Favoriser la découverte d'activités d'hiver adaptées à la tranche d'âge.

Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie au sein du collectif

Sensibiliser aux valeurs de coopération, de partage, d'entraide et de respect de l'environnement

#### III. **Encadrement**

#### 1) Organisation du travail

Afin de respecter la règlementation concernant la durée légale du travail, stipulée dans le Code de l'Action

Sociale et des Familles, une rotation de l'équipe d'encadrement est prévue.

22h45 à 7h45 Disponibilité N1 et N2

7h30 à 17h30 Animateur (Jour 1) 09h00 à 19h00 Animatrice (Jour 2)

17h15 à 22h45 Animatrice (Soir 1)

Cette organisation pourra être modifiée en fonction des besoins. La gestion libre implique l'investissement des équipes de nuit pour la préparation du déjeuner.

#### 2) Composition des équipes

Laure BROË, BPJEPS Loisirs Tous Publics (LTP), Responsable des séjours, en présentiel.

Coordination : Anne GOUDIABY-LEDOUX, DEJEPS Animation Socio-Éducative ou Culturelle (DPTR)

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

**4** 03.80.37.70.12









#### <u>Équipe encadrante :</u>

Animateur Jour 1 (J1)

Meinrad BERNASCONI,

**BPJEPS APT DEUST AGAPS** 

Activités et Temps libres

Animateur Jour 2 (J2)

Laure BROE,

**BPJEPS LTP** 

Gestion Libre et Transport

Assistant sanitaire

*Animatrice Nuit 1(N1)* 

Anais BOURRICARD

**BPJEPS LTP CAP Petite Enfance** 

Temps libres et Veillées Référent Public féminin

#### 3) Missions

- L'équipe est garante :
- de la sécurité physique, morale et affective des participants,
- du respect des normes d'hygiène et de sécurité et de la règlementation en vigueur,
- des libertés des uns et des autres, de la justice, du respect de la « charte des droits et devoirs » et des principes de fonctionnement.
- <u>L'équipe</u>:
- met en œuvre une action éducative auprès du public qui vise les objectifs pédagogiques précités,
- instaure un climat de confiance par le respect mutuel, la transmission de valeurs, et l'éducation par l'exemple,
- communique et se soutient face au public.
- Les référents en journée sont responsables de la prise en charge des enfants avant et pendant les activités : ils veillent à leur équipement et au respect des consignes données par l'intervenant. Ils régulent aussi la vie de groupe (ambiance, gestion des conflits).
- Les référents « temps libres et activités » veillent au bon déroulement de ces temps, au respect du matériel.
- Les référents public masculin/féminin encadrent spécifiquement le temps des douches et accompagnent les enfants à la gestion de leurs affaires (tenue du linge sale, linge mouillé).
- L'Assistant Sanitaire veille à la prise de médicaments, aux soins et au suivi du cahier de soins ainsi qu'à la mise en œuvre du protocole sanitaire éventuel.

#### Toute l'équipe est solidaire et complémentaire pour accomplir toutes ces missions.

- Le responsable du séjour, en collaboration avec la coordinatrice :
- organise l'action de l'équipe et a un rôle formateur, sur place,
- assure les relations avec l'organisateur, les parents et les prestataires, et le suivi budgétaire.
- pilote le projet pédagogique, évalue et rend compte du bilan de l'action éducative, en associant le reste de l'équipe,

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable







- <u>La coordinatrice</u>
- organise l'action de l'équipe et a un rôle formateur en amont,
- assure les relations avec l'organisateur, les parents et les prestataires,
- écrit les objectifs pédagogiques, évalue et rend compte du bilan de l'action éducative, en associant le reste de l'équipe,
- rend compte du bilan financier,
- sollicite les financements éventuels du projet.

#### IV. Spécificité des publics

Entre 7 et 10 ans, l'enfant ne connaît pas de grands changements sur le plan physique.

Son corps grandit et se développe de manière progressive et continue.

L'enfant est à l'aise dans son corps, il lui permet de découvrir et de s'exprimer.

L'enfant a un grand besoin de bouger et de se dépenser, mais aussi de se reposer grâce à de longues nuits de sommeil (11 à 12 heures).

Au niveau psychologique il est curieux, spontané et a une capacité pour s'émerveiller devant ce qui l'entoure, il est très sensible à tout ce qui est beau, bon et bien, juste et « pas juste ».

Il a un grand besoin de rêver, de se fabriquer un monde, et entre spontanément dans tout imaginaire proposé (histoire, conte, jeu de rôle) : cet imaginaire est souvent un bon moyen pour intégrer des règles de vie !

Parallèlement, avant 10 ans, la construction d'idées et de pensées passe par le concret, par des supports visuels accessibles (images, objets...).

Progressivement, il s'ouvre aux autres et choisit ses copains, en général du même sexe ; de grandes amitiés peuvent se vivre, mais ce n'est pas encore l'âge de l'attirance entre filles et garçons.

#### IV. Mise en œuvre

#### 1) Permettre le dépaysement

Lieu

Le séjour a lieu dans le Haut-Jura (39), à proximité de la station de FONCINE-LE-HAUT.



Gîte Gentiane au Chalet Cyclamen situé 1, rue des Vignes à CHAUX-DES-CROTENAY (39150).

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. (N° agrément DDCS 391290001).

Le chalet surplombe un vaste paysage de collines recouvertes de forêts. Il est composé de deux niveaux. L'étage est réservé aux chambres et sanitaires, alors que les pièces de vie (cuisine, salle à manger) et salle d'eau sont au rez-de-chaussée.

Agir pour notre territoire et un avenir durable



L'attribution des chambres respecte la distinction filles/garçons ainsi que les âges, puis les affinités.

Les lieux d'activités sont essentiellement à CHAUX-NEUVE et autour du gîte à CHAUX-LES-CROTENAY, ou FONCINE-LE-HAUT, selon les conditions climatiques et l'enneigement.

#### Transport

Les trajets s'effectuent avec l'autocar de la collectivité jusqu'au lieu du séjour.

Sur place, les transports s'effectuent en minibus.

#### **Espace Repas**

Le groupe 7/ g ans est en pension complète, gérée par l'Association Cyclamen. Les repas sont pris dans un bâtiment annexe au gîte

Le groupe 9/10 ans prépare les repas en gestion libre, encadrée par la responsable du séjour.

La gestion libre des repas pour un collectif implique un protocole précis à respecter, différent du cadre familial.

C'est un temps éducatif privilégié où chacun participe selon ses capacités, quidé par l'adulte.

Avec la volonté éducative de favoriser la participation de chacun dans la gestion de la vie collective, les préparations de repas sont habituellement faites par 4 participants et un encadrant. Cela consiste à mettre la table, couper des légumes, préparer des sauces vinaigrettes, etc... La consommation de produits frais est généralement favorisée et donne l'occasion d'apporter des techniques et des connaissances culinaires aux enfants.

Le gîte met à notre disposition une cuisine équipée, d'un réfrigérateur, d'une table de cuisson, d'un four, d'une hotte et d'un lave-vaisselle. Elle est séparée de la salle principale pour assurer un service qui répond à la législation.

Les produits d'hygiène et d'entretien, les pharmacies, traitements (PAI) et les denrées alimentaires sont stockés dans des malles en fer ou en plastique hermétiques.

Les produits frais sont achetés et transportés en glacière, afin de ne pas rompre la chaîne du froid. Un thermomètre est installé dans le réfrigérateur et doit indiquer une température entre 0° et 4°C.

Des échantillons des plats sont étiquetés et conservés (5 jours) dans des sachets alimentaires.

La traçabilité (le code barre, la Date Limite de Consommation (DLC), le numéro du lot de chaque produit) est archivée grâce aux emballages photographiés sur la tablette.

Après désinfection des plans de travail, le repas est préparé par un animateur.

Toute la vaisselle sale utilisée durant le repas, est stockée à l'extérieur de la cuisine jusqu' à la fin du repas pour éviter le croisement du propre et du sale.

Des lingettes lavables avec un code couleur (bleu pour les tables, blanc pour les surfaces, rose pour les sanitaires...) sont utilisées.

Un panneau concernant les « bonnes manières » de cuisiner en collectivité est affiché.









#### 2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie au sein d'un collectif

#### Espace vie collective

L'information, la consultation et la négociation sont des outils pédagogiques essentiels pour stimuler l'autonomie et l'initiative, qui nécessitent d'être formalisés de manière ludique.

Il y a un espace dédié au rassemblement du groupe pour des temps de concertation et d'informations.

Un panneau d'affichage est dédié aux informations concernant :

- Le rythme des journées,
- Les propositions d'animations,
- L'organisation collective,
- La charte des droits et devoirs.

#### • Autonomie au sein d'un collectif

Définition étymologique de l'autonomie (Grec) : auto = soi-même nomos = loi Etre autonome, c'est « la liberté de se gouverner par ses propres lois sans entamer la liberté d'autrui. »

Le séjour se veut donc un espace d'autonomie où les participants vivent à travers un cadre commun précis, défini et validé par tous, sous forme d'une charte et de principes de fonctionnement.

#### Charte des droits et devoirs

Ce document est présenté aux familles lors de la réunion d'informations : il est le socle de référence de l'équipe d'animation et des participants pendant le séjour pour vivre ensemble. (Annexe 1)

D'autre part, un temps d'échange, le premier jour, permet à chacun de s'exprimer sur le sujet et des principes de fonctionnement précis sont négociés avec le groupe, selon les tranches d'âge. (Ex: utilisation des objets personnels, occupation des chambres, rythme de la journée...).

L'équipe accompagne donc les participants à exercer collectivement leur autonomie tout en restant garante des libertés des uns et des autres, de la justice, du respect de la charte et des principes de fonctionnement.

#### • Implication dans la vie collective

Lors d'un temps de concertation le premier jour, les participants organisent aussi la vie collective.

Chacun dispose de temps libre qu'il gère à sa guise et peut emprunter du matériel pédagogique mis à disposition dans l'espace de vie collective : livres, jeux de société, petit matériel pour artisanat.

Chacun peut également être à l'initiative d'animations et organiser des temps libres plus structurés ou proposer des idées pour les activités/veillées.

L'équipe accompagne chacun dans le développement de ses capacités à faire seul, avec et pour les autres.

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

**\** 03.80.37.70.12







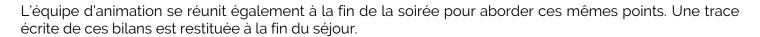


#### Temps de concertation

Le groupe organise des temps de réunions (au goûter ou à la veillée).

Chacun est invité à s'exprimer individuellement sur les points suivants :

- organisation de la journée/du lendemain,
- qualité des activités,
- qualité des repas,
- relationnel.



#### Veillées

L'équipe a programmé chaque soir une animation pour tout le groupe durant une heure environ.

Les enfants peuvent également s'investir et proposer des évènements.

Le temps de coucher intègre des moments de discussion entre pairs avant « extinction des feux ».

#### Résolution des conflits

En cas de non-respect de la charte par un membre du groupe, le dialogue sera privilégié afin de permettre au participant une prise de conscience des conséquences de ses actes, créer un espace de médiation et aboutir à une réparation.

Des outils de Communication Non-Violente sont mis à disposition de l'équipe (affiche pour la médiation CNV).

Toutefois, s'il est normal qu'il franchisse parfois les limites, il est nécessaire de sanctionner un enfant dont le comportement nuit systématiquement à lui-même ou au reste du groupe.

L'équipe d'animation s'engage à intervenir avec la démarche pédagogique auprès des participants. (Annexe 1)













#### 3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement

#### Gestion libre et environnement

L'entraide et la coopération sont stimulées ainsi que la sensibilisation au respect de l'environnement et au non -gaspillage des ressources prend alors tout son sens à partir de cas concrets :

- tri des déchets selon le code de la région (verres, cartons, compost),
- prévention du gaspillage alimentaire,
- respect du voisinage (bruit en soirée, propreté des locaux communs).

L'équipe est toujours présente sur ces temps : elle peut être en retrait ou très active selon les capacités et l'âge des participants. Ce sont des temps éducatifs à part entière, l'animateur veille à :

Donner des missions adaptées à chacun

Expliquer les bonnes manières de faire et les bons gestes

Vérifier la réalisation

Encourager l'apprentissage par l'erreur

Féliciter et valoriser

#### Communication

Basés sur la confiance, l'échange, et surtout la bienveillance, les principes de communication sont les suivants:

- Les enfants ont le droit de s'exprimer librement en respectant les principes élémentaires de correction dans le langage, dans la tenue tant morale que vestimentaire,
- L'équipe d'animation s'engage également à la même conduite,
- Les familles peuvent exprimer leurs avis et leurs demandes à l'équipe qui doit en tenir compte dans la mesure du possible,
- Les familles sont informées du déroulement du séjour par le biais d'un courriel quotidien.
- Dans un but pédagogique et sanitaire, tout appareil susceptible d'émettre des ondes électro magnétiques nuisibles à l'organisme, sera stocké en sécurité à l'intérieur d'une pochette individuelle durant la nuit. Un temps spécifique sera déterminé sur place, pour leur utilisation en fin de journée.

#### En cas d'urgence

Le numéro de téléphone portable du responsable est 06 22 28 83 57 (portable EJ AISEREY)

Celles-ci sont contactées automatiquement en cas de problème de santé survenu au cours du séjour et sont consultées pour les suites à donner (choc à la tête, blessures, examens médicaux, soins, rapatriement, etc.).

Concernant le rapatriement, les situations sont gérées au cas par cas, en privilégiant la prise en charge par la famille.







#### Hygiène

- Le lavage de mains au savon sera rigoureusement effectué avant et après les repa et les activités.
- L'accès aux douches se fera en petit groupe (une en cabine individuelle et deux personnes en attente pour ne pas créer de file d'attente),
- Le stockage de nourriture dans les valises et les chambres n'est pas autorisé,
- Le partage de nourriture sera autorisé mais géré par l'équipe : les participants doivent confier leurs produits alimentaires personnels aux animateurs qui apprendront à les mettre à disposition après le goûter ou le dessert en respectant les conditions d'hygiène,
- L'argent de poche et autre objet de valeur (téléphone, console portative) ne sont ni utiles, ni recommandés.

#### 4) Découvrir des activités originales, adaptées aux participants

**Activités** (selon enneigement et conditions climatiques)

Programme « Jur'Amusant » 7/9 ans

- Balade en forêt, Jeux de plein air, OU Luge
- Visite du parc animalier à CHAUX-NEUVE,
- Cani Rando OU Chiens de Traîneaux

#### Programme « Jura Fun » 9/10 ans

- Balade en forêt, Jeux de plein air, OU Luge,
- Visite Culturelle
- Luge d'été, tyrolienne OU Initiation Ski alpin

#### Rythme de la journée

D'une manière générale, l'organisation pour les enfants est la suivante :

*07h30 - 09h00	Lever et petit déjeuner échelonné, toilette, préparation pour les activités		
**09h00 - 11h30	Activité		
11h30 -12h00	Temps libre		
12h00 - 13h30	Repas		
13h30 - 14h00	Temps libre		
**14h00 - 16h15	Activité		
16h15 - 17h00	Goûter et temps de bilan avec le groupe		
17h00 - 19h00	Douches /Temps Libre		
19h00 - 20h00	Repas puis Temps libre, Toilette		
20h00 – 21 h30	Veillée		
21h30 - 21h45	Pyjama, Temps calme		
*22h00	Coucher et extinction des feux		

<sup>\*</sup>Modulables en fonction de l'état de fatigue des enfants.

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

**4** 03.80.37.70.12









<sup>\*\*</sup>Les horaires des activités sont variables en fonction des prestataires.

#### Évaluation

Afin d'évaluer si les moyens mis en œuvre étaient pertinents au regard des objectifs visés, les critères suivants seront observés :

#### 1) Permettre le dépaysement (vie en collectivité, contexte géographique) et créer du lien entre les enfants du territoire

- Choix du lieu adapté (ambiance, paysage, etc.),
- Nombre de participants satisfaits du lieu et du mode de vie (région, hébergement),
- Liste des difficultés rencontrées et des atouts,
- Nombre de participants résidents par communes (de la CCPD),
- Qualité de la vie de groupe (mixité, échanges, projets à venir communs, etc.).

#### 2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie

- Nombre d'animations à l'initiative des participants,
- Nombre d'activités réalisées en plus du programme,
- Nombre de participants qui ont pris des initiatives,
- Fréquence d'utilisation du tableau d'affichage,
- Nombre de temps de concertation réalisés,
- Nombre de règles de fonctionnement négociées,
- Nombre et nature des conflits.
- Nombre de conflits résolus.
- Nombre et nature des sanctions.

#### 3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement

- Fluidité de la vie collective (nombre de retards, rangement, installation, et),
- Nombre de participants satisfaits de l'organisation de la vie collective,
- Nombre d'actes d'entraide spontanés,
- Nombre d'actes contraires au respect de l'environnement,
- Nombre d'actes de gaspillage,
- Respect du budget.

#### 4) Favoriser la découverte d'activités originales, adaptées aux plus grands

- Nombre d'activités adaptées à la tranche d'âge,
- Nombre de participants satisfaits du programme d'activités.

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

**4** 03.80.37.70.12





### **MÉMO PRATIQUE:**

La liste du trousseau recommandé est à remplir (voir annexe 2).

Les départ et retour auront lieu à l'Accueil de Loisirs, situé au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS.

Attention! Les départs et retours se faisant en autocar, l'accueil est situé voie Romaine.

Il est impératif que chaque participant apporte son pique-nique, un goûter et une bouteille d'eau. Le temps d'accueil est un moment privilégié : il est utile et fortement recommandé de transmettre de manière confidentielle à un membre de l'équipe d'animation, toute information relative à l'état de santé physique ou psychologique du participant.

Au retour, chaque participant se présente avec ses parents avant de récupérer son bagage et salue l'équipe d'encadrement. Un compte-rendu oral du séjour est alors fait à la famille.

**Horaires** (voir annexe 3)

### SÉJOUR JUR'AMUSANT 7/9 ans

#### Lundi 24 février 2025 :

- **07h30**: Accueil des enfants et de leur famille. voie Romaine à GENLIS.
- 07h45: Départ en autocar,
- ogh30: Arrivée à CHAUX-NEUVE,
- 14h30: Arrivée à CHAUX-DES-CROTENAY.

#### Mercredi 26 février 2025 :

18h00 : Arrivée voie Romaine à GENLIS. Prise en charge possible jusqu'à 18h30

#### SÉJOUR JURA FUN 9/10 ans

#### Mercredi 26 février 2025 :

- **07h00**: Accueil des enfants et de leur famille. voie Romaine à GENLIS.
- 07h20 : Départ en autocar,
- ogh20: Arrêt à CHAUX-DES-CROTENAY,
- 10h20: Arrivée à METABIEF.

#### Vendredi 28 février 2025 :

18h30 : Arrivée voie Romaine à GENLIS.

#### Santé

Aucun médicament, même avec ordonnance, ne sera administré par l'équipe d'encadrement sans PAI. Les traitements d'urgence correspondant au Projet d'Accueil Individualisé (PAI) du participant doivent être remis au responsable du séjour dès l'accueil du participant.

Aucun médicament ne doit être confié au participant directement.

Pour une maladie survenue pendant le séjour, sur avis médical et avec une ordonnance du médecin, L'équipe d'encadrement assurera la prise de médicaments.



Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

**4** 03.80.37.70.12









#### Annexe 1

## CHARTE DE VIE COLLECTIVE

#### « DROITS ET DEVOIRS »





#### Chacun a le droit de :

se sentir en sécurité.

passer un bon séjour avec d'autres jeunes,

> être informé et écouté (avant et pendant le séjour),

> > donner son avis.

organiser certains temps du séjour,

participer ou pas à ce qui est proposé (sauf activités réservées).

#### Chacun a le devoir de :

prendre soin de lui et des autres,

respecter chacun quel qu'il soit,

créer une relation de confiance au sein du groupe et avec les adultes,

participer à la vie collective, (prise de décision, règles, tâches quotidiennes)

respecter les lieux de vie et le matériel.

#### Si des actes contraires à cette charte sont commis, l'équipe d'encadrement peut :

- instaurer un dialogue, favoriser la médiation et la réparation,
- restreindre les libertés accordées.
- imposer un temps d'isolement,
- prendre contact avec la famille,
- interrompre le séjour.



Signature du participant

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

**4** 03.80.37.70.12











#### Annexe 2 - TROUSSEAU SÉJOUR (liste à mettre dans la valise)

PRÉNOM: NOM: Taille..... ans

Il est recommandé de préparer la valise avec votre enfant et de marquer nominativement toutes ses affaires.

La fiche ludique « Fais ta valise ! » sur la page suivante est un trousseau en images qui aidera votre enfant à préparer et mieux repérer ses affaires.

Un inventaire sera fait à l'arrivée et au départ, dans la mesure du possible.

	Marqué au nom du participant		Observations	Départ	Retour		
	JOUR DU DÉPART						
	Sac à dos avec pique-nique/goûter/gourde		GOURDE OBLIGATOIRE				
1	d'eau		GOORDE OBLIGATORE				
1	Valise ou gros sac		Tenue Activité Extérieure dans un sac à dos				
	ACTIVITÉS EXTÉRIEURES*						
1	Chaussures IMPERMÉABLES (bottes de neige)						
1	Blouson chaud et IMPERMÉABLE						
1	Combinaison (ou pantalon) IMPERMÉABLE						
2	Paire de Gants IMPERMÉABLES						
1	Bonnet et écharpe						
1	Lunettes de soleil, crème solaire et baume à lèvres						
	Paires de chaussettes chaudes et épaisses						
2	Caleçon longs type leggings						
2	Sous-pulls						
1	Pull ou gilet chaud						
1	Casque (facultatif)						
	1	OLIB	LA NUIT				
1	Drap housse, taie d'oreiller		LA NOTI				
1	Duvet		Sinon drap et couverture en laine fournis				
1	Tenue de nuit (pyjama)		The state of the s				
1	Paire de chaussons						
1	Lampe de poche (+ doudou éventuel)		Veilleuse éventuelle (utilisation concertée)				
		HYC	RIÈNE				
	Trousse de toilette comprenant : savon,						
1	dentifrice, brosse à dents, shampoing, brosse à						
	cheveux, élastiques, mouchoirs,						
1	Serviette de toilette /gant						
1	Sac pour le linge sale						
AUTRES VÊTEMENTS (répartition dans deux sacs)							
	SAC DE CHANGE 1		SAC DE CHANGE 2				
2	Sous-vêtements (slips, culottes)	2	Sous-vêtements				
1	T-shirt	1	T-shirt				
1	Paire de chaussettes	1	Paire de chaussettes				
1	Pantalon/tenues pour le soir	1	Pantalon/tenues pour le soir				
1	Pull chaud/gilet	1	Pull chauds/gilet				
1	Paire de baskets						

- Argent de poche : Il n'est ni recommandé ni utile d'apporter une somme d'argent : l'équipe ne prendra pas en charge la gestion de l'argent.
- Objet de valeurs: (MP3, Téléphone portable, jeux vidéo...) Il est préférable d'éviter d'apporter tout objet de

L'équipe d'encadrement n'est pas responsable des pertes ou vols survenus pendant le séjour.



Aucun médicament ne doit être confié au participant directement. Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est obligatoire pour tout traitement.

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

**4** 03.80.37.70.12











# FAIS TA VALISE!

















#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise • 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS • 03.80.37.70.12







# La Plaine Dijonnaise

## <u>Annexe 3 – Programme SÉJOUR JUR'AMUSANT 7/9 ans</u> <u>Selon enneigement et conditions climatiques</u>

es	Lundi 24 février 2025	Mardi 25 février 2025	Mercredi 26 février 2025
MATIN	o7h30 : Rendez-vous à l'Accueil de Loisirs à GENLIS côté Voie Romaine  o7h45 : Départ en autocar  10h00 : Arrivée à CHAUX-NEUVE  Visite du parc animalier Polaire à CHAUX-NEUVE  Pique-nique	ANIMATION GRAND JEU Pyramide des défis	Cani'rando OU Chiens de Traîneaux
APRÈS- MIDI	Jeux de plein air  (OU Luge)  Présentation des lieux Charte des droits et Devoirs et règles de vie  Inventaire des valises	Balade aux Gorges de Langouette	Inventaire et préparation des valises  Rangement Bilan du séjour  16h00 : Départ en autocar pour GENLIS  18h00 : Arrivée à GENLIS côté Voie Romaine
VEILLÉE	Jeu de cohésion de groupe	Escape Game 7/9 ans	

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

**4** 03.80.37.70.12











## Annexe 3 - Programme SÉJOUR JURA FUN 9/10 ans Selon enneigement et conditions climatiques

	Mercredi 26 février 2025	Jeudi 27 février 2025	Vendredi 28 février 2025
	o7hoo : Rendez-vous  à l'Accueil de Loisirs  à GENLIS  côté Voie Romaine	<b>ANIMATION</b> Pyramide des défis	Visite culturelle
MATIN	<b>07h15 : Départ en autocar</b> 09h15 : Arrivée à FONCINE-LE- HAUT	( <b>OU</b> Initiation Ski alpin à FONCINE-LE-HAUT)	(OU Luge)
	<b>Luge d'été à MÉTABIEF</b> Pique-nique tiré du sac	Ź.	
	Balade aux Gorges de Langouette	Tyrolienne	Rangement Inventaire et préparation des valises
APRÈS- MIDI	Présentation des lieux Charte des Droits et Devoirs	(OU Initiation Ski alpin)	18h30 : Arrivée à GENLIS  a l'Accueil de Loisirs côté Voie Romaine
VEILLÉE	Veillée Surprise Idée jeunes	<b>Soirée raclette</b> Boum karaoké	画画

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

**4** 03.80.37.70.12









### Annexe 4 - Menu Prévisionnel SÉJOUR JURA FUN 9/10 ans

Áα	en	dΔ
_&9	CII	uc

FÉCULENTS LÉGUMINEUSE

> FRUITS LÉGUMES

VIANDE POISSONS ŒUFS

PRODUITS LAITIERS

GOÛTER SUCRERIE REPAS

REPAS	Mercredi 26 février	Jeudi 27 février	Vendredi 28 février
Petit Déjeuner		Céréales Riz soufflé chocolat et Maïs soufflé au miel – Lait – Cacao Jus de Fruit - Tartines - Beurre – Confiture - Fruits au choix	
Déjeuner	Pique-nique tiré du sac (fourni par la famille)	Salade Verte  Riz  Poisson panés  Yaourt  Fruits au choix	Macédoine  Hot Dog  Produits laitiers au choix  Fruits au choix
Goûter	Goûter tiré du sac	Pain fourré Chocolat	Chocos
Dîner	Crêpes  Haricots verts  Steak Hachés  Fromage ail et herbes  Compote géante	Salade Verte  Raclette  Pommes de Terre  Charcuterie  Crème dessert	

#### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  $\mathbb Q$  12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

**4** 03.80.37.70.12

